Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le





Délibératio ID: 038-213805377-20230313-01_03_2023-DE du Conseil Municipal

N° 01/03 2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de ceux qui, absents, avaient donné procuration:

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents: Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice: 29 Présents: 25 Absents: 4 Procurations: 1 Votants: 26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

APPROBATION DU PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal annexé à la présente,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 12 décembre 2022 dont le projet a été adressé aux conseillers municipaux,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID: 038-213805377-20230313-01_03_2023-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER